Image not found or type unknown

Honoraires agence achat maison par locataire

Par **alain_30**, le **20/09/2019** à **20:37**

Bonsoir,

Je souhaiterais vous soumettre ma situation.

Actuellement locataire d'une maison, j'ai fait une proposition d'achat, en passant par l'agence de location.

Celle-ci a été accepté par mon proprietaire.

Cependant, les honoraires d'agence sont tres elevés, de l'ordre de 10 000e.

Je trouve ca trop cher compte tenu du temps de travail effectué sur ce dossier (pas de visites, pas d'annonces à rediger).

Je precise que l'agence n'a pas de mandat de vente, ni de mandat de recherche.

L'agence ne souhaite pas revoir à la baisse ses honoraires.

Du coup, connaissant le propriétaire, puis-je passer directement par lui pour effectuer la vente?

Qu'est ce qu'on risque? a part froisser l'agence?

On a tous les 2 à y gagner : ainsi je peux augmenter l'offre d'achat de la maison (5000e par exemple qui iront directement dans la poche du proprietaire) et moi j'economie les autres 5000e.

Merci d'avance pour vos reponses,

Cordialement

Alain

Par **janus2fr**, le **21/09/2019** à **10:20**

Bonjour,

Il manque une précision, avez-vous fait cette proposition de votre propre chef ou avez-vous reçu un congé pour vente ?

Par **alain_30**, le **21/09/2019** à **14:54**

Bonjour,

J'ai fait cette proposition de mon propre chef. Aucun congé pour vente nous a été transmis.

Merci d'avance,

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **21/09/2019** à **17:49**

Bonjour

Avez vous signé un quelconque document émis par l''agence, avez fait cette proposition à l'agence, ou directement au propriétaire ?

Par **alain_30**, le **21/09/2019** à **18:09**

Bonjour,

Nous n'avons signé aucun document de l'agence, ni le proprietaire.

Nous avons dit à notre agence que nous souhaitions acheté la maison et donc savoir si le propriétaire serait interessé.

C'est l'agence qui a fait la proposition d'achat au propriétaire pour nous mais sans mandat.

Une fois la proposition acceptée, elle nous a indiqué ses honoraires à hauteur de 10 000e.

Par la suite nous avons appelé le propriétaire pour lui expliquer que les honoraires facturés nous semblaient trop importants et que dans notre interet commun, on a tout à y gagner en

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

faisant une vente en direct.

De mon point de vue, c'est un dossier facile car il n'y a pas eu de photos et de visite à faire, ni d'annonce à rediger. Je veux bien payer des honoraires mais proportionnellement au travail réalisé...

merci

cordialement

Par **youris**, le **24/09/2019** à **17:16**

bonjour,

en la matière, le mandat doit être écrit, un mandat oral n'est pas recevable.

voir ce lien: https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000018947533

et surtout en l'absence de mandat, l'agent immobilier ne peut pas réclamer de commission.

voir ce lien:

https://cabinetfoussat.com/avocat/agent-immobilier/commission-agent-immobilier-mandat-lettre-simple/

salutations

Par **alain_30**, le **25/09/2019** à **08:46**

Bonjour,

Oui c'est bien ce que je pensais.

Je vous remercie.

Pour info, l'agence a revu ses honoraires à la baisse. On passe de 10 000 à 2000e, et de proceder à la vente les interresse toujours...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés